



# ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des ressources humaines

Division des personnels enseignants

Clermont-Ferrand, le 4 mars 2024

Affaire suivie par :

Valérie LIONNE  
Tél : 04 73 99 35 09

Mél : [ce.dpe@ac-clermont.fr](mailto:ce.dpe@ac-clermont.fr)

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le Recteur  
A

Mesdames et Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN  
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription  
Madame la DRAIO adjointe - CSAIO  
Monsieur le DRAFPIC adjoint  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

**Objet : Modalités de recrutement sur les postes d'enseignement relevant de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)**

Références :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Lignes directrices de gestion académiques du 8 février 2022

La présente note a pour objet de préciser les règles et modalités applicables **aux personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés** souhaitant exercer à la rentrée 2024 sur des postes relevant de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

### Modalités de recrutement

Les personnels intéressés adresseront une lettre de motivation accompagnée d'une fiche de candidature établie selon le modèle joint en Annexe 1 **avant le 17 mars 2024** par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante : [ce.dpe@ac-clermont.fr](mailto:ce.dpe@ac-clermont.fr)

Les candidats seront reçus en entretien par une commission de recrutement départementale composée de représentants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Les candidats retenus seront informés au plus tard le vendredi 24 mai 2024 par mél sur leur adresse de courrier électronique académique ([prénom.nom@ac-clermont.fr](mailto:prénom.nom@ac-clermont.fr)).

### Modalités d'affectation

Les affectations sur ces postes sont traitées prioritairement aux mouvements intra-départementaux et intra-académique. Les candidats retenus et affectés à titre définitif perdront le bénéfice de leur poste actuel.

**Seront affectés à titre définitif** dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- les enseignants titulaires du CAPPEI et qui détiennent le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste

**Seront affectés à titre provisoire** pour l'année scolaire 2024/2025 :

- les enseignants non titulaires du CAPPEI

Ces modalités d'affectation s'appliqueront également aux personnels titulaires du CAPA-SH, qui sont réputés être détenteurs du CAPPEI.

### **Postes offerts à la rentrée 2024**

Un état récapitulatif des postes offerts à la rentrée 2024 et les fiches de postes correspondantes seront accessibles en ligne sur le site académique.

Pour toutes informations complémentaires, les personnels peuvent prendre l'attache des divisions des personnels et/ou des IEN ASH du département du poste offert.

---

#### **Direction académique de l'Allier**

- Dominique CHARBY, chef DPE : ce.dp-ia03@ac-clermont.fr
- François ADVENIER, IEN ASH : ecole-inclusive03@ac-clermont.fr

#### **Direction académique du Cantal**

- Sébastien MERLE, chef DPE : cdiv-dpe-ia15@ac-clermont.fr
- Yann MALEVILLE, IEN ASH : ecole-inclusive15@ac-clermont.fr

#### **Direction académique de la Haute-Loire**


- Evelyne BREUL, cheffe DPE : dpe43@ac-clermont.fr
- Stéphane BARTHELEMY, IEN ASH : ecole-inclusive43@ac-clermont.fr

#### **Direction académique du Puy-de-Dôme**

- Laëtitia PETITFRERE-MASTRAS, cheffe DDRH : ddrh-ia63@ac-clermont.fr
- Karim TOUAHMIA, IEN ASH : ecole-inclusive63@ac-clermont.fr

Pour le Recteur et par délégation,  
Pour le Secrétaire Général et par délégation,  
La Secrétaire Générale Adjointe,  
Directrice des Ressources Humaines,

---

  
Peggy VOISSE